



06/08/2025

# Structure de jour

Concept socio-occupationnel

# l'enfant c'est la vie

## Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Historique .....	3
1.2 Description de la clientèle visée.....	3
2. Accompagnement individualisé .....	3
2.1 Organisation de l'accompagnement .....	3
2.2 Planification occupationnelle .....	4
2.3 Moyens pédagogiques .....	5
2.3.1 Projet Éducatif Individuel (PEI).....	5
2.3.2 Rapport d'observation.....	5
2.3.3 Les activités .....	6
2.3.4 Règlement et sanctions .....	6
2.4 Thèmes spéciaux .....	6
3. Travail avec la famille .....	6
4. Protection.....	7
4.1 Sortie planifiée .....	7
4.2 Sortie non-planifiée.....	7
5. Lieu d'accueil .....	7
5.1 Structure du groupe .....	7
5.2 Locaux.....	8
6. Collaborateurs et collaboratrices .....	8
6.1 Dotation et formation du personnel .....	8
6.2 Développement du personnel.....	8
6.3 Moyens de communications internes et externes.....	8
7. Travail en réseau .....	8
7.1 Thérapie.....	9
8. Procédures spécifiques.....	9
N°1 Accueil d'un enfant.....	10
N°2 Évaluation .....	11
N°3 Observation .....	14
N°4 Rapport d'observation.....	15
Annexes .....	17
A : Règlement de la Structure de jour .....	17

# *l'enfant c'est la vie*

B : Mémento sur la procédure d'accueil en Structure de jour .....	18
C : Questionnaire d'accueil et accompagnement de la Structure de jour .....	20

# l'enfant c'est la vie

## 1. Introduction

Faisant partie de la fondation *l'Enfant c'est la vie* (ci-après : Fondation), la Structure de jour (ci-après : SJ) est située sur le site de Belmont à Boudry dans une maison annexe jouxtant le bâtiment principal. La SJ fait partie intégrante du Groupe d'Accueil et Urgences (ci-après : GAU).

L'Unité technique (ci-après : UT) et la SJ partagent les mêmes locaux et sont en interactions quotidiennes. Un projet d'agrandissement dans lequel les espaces seront bien délimités est en cours de recherche de fonds.

### 1.1 Historique

L'atelier (ancienne dénomination de la SJ) et l'UT ont été créés en 2001 sur la base d'un projet développé par la direction de la Fondation. Le nombre d'enfants accueillis non scolarisés, ou momentanément exclus de l'école, n'a cessé d'augmenter. La Fondation a alors créé le poste de maître socio-professionnel·le (ci-après MSP) en 2016, puis en 2020, un poste d'éducateur·trice social·e en structure de jour (ci-après ES).

### 1.2 Description de la clientèle visée

La prestation que propose la SJ s'adresse à toutes les unités de la Fondation accueillant des enfants<sup>1</sup> de 6 à 17 ans en interruption ou difficulté de cursus scolaire ou d'apprentissage.

Elle s'adresse également à tous les cercles scolaires dont les écolier·ère·s se trouvent en difficultés d'apprentissages et/ou sociales.

Les locaux actuels ne permettent pas l'accueil d'enfants à mobilité réduite.

## 2. Accompagnement individualisé

La SJ a pour but d'être un espace sécurisant de partage et de développement des compétences. Elle axe son travail sur un accompagnement occupationnel spécifique et adapté à l'âge, aux ressources et aux besoins de l'enfant.

La valorisation, la persévérance, la responsabilisation sont au cœur de cet accompagnement qui aide au développement et à l'épanouissement personnel de l'enfant.

Elle offre un suivi et un cadre mettant en valeur des compétences dans les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

Le but est de retrouver un rythme et une dynamique permettant de reprendre le cursus scolaire.

### 2.1 Organisation de l'accompagnement

L'accompagnement des enfants peut se réaliser par les MSP ou les ES.

---

<sup>1</sup> Pour rappel et par souci de clarté, le terme d'*enfant* sera systématiquement utilisé pour désigner les bénéficiaires de la Fondation, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon.

# l'enfant c'est la vie

Les enfants âgés de 6 à 12 ans sont prioritairement accompagné-e-s par les ES pour favoriser l'acquisition de compétences en lien avec l'école. La perspective est de retrouver une place dans la scolarité.

Le soutien peut s'effectuer dans le Studio ou hors de l'institution c'est à dire dans leur classe, en collaboration avec les cercles scolaires. Il est basé sur la gestion des émotions, l'estime de soi, l'apprentissage des codes sociaux afin d'éviter une rupture dans le cursus scolaire et dans les relations à ses pair-e-s. Le programme scolaire de l'enfant est défini par l'école.

Les enfants âgés de 12 à 17 ans sont prioritairement accompagné-e-s par les MSP pour favoriser l'acquisition de compétences sociales. La perspective est de trouver une place dans la société.

Le soutien intègre déjà des codes du monde du travail afin de préparer les enfants à l'après scolarité.

## 2.2 Planification occupationnelle

L'agenda occupationnel est géré par la-le responsable et les collaborateur-trice-s de la SJ. Il permet d'adapter le programme en fonction des rendez-vous de l'enfant durant la semaine et des impératifs de la SJ.

La durée de l'occupation est d'une semaine à trois mois au maximum car la SJ se veut une solution transitoire. Les buts peuvent être multiples : occupation, observation, évaluation, maintien et acquisition de compétences. L'objectif est un retour dans un cursus scolaire normal ou une reprise de formation professionnelle.

L'éducateur-trice de référence ou le-la répondant-e externe (si l'enfant n'est pas accueilli dans la Fondation) organise les déplacements en accompagnant l'enfant ou en le laissant se rendre à la SJ par ses propres moyens.

L'horaire quotidien se calque sur l'horaire scolaire correspondant à l'âge de l'enfant.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8.00 – 9.30	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité
9.30 – 9.45	Pause				
9.45 – 11.30	Activité	Activité	Activité	Activité	Activité
14.00 – 15.30	Activité	Activité		Activité	Activité
15.30 – 15.45	Pause			Pause	Pause
15.45 – 16.30	Activité	Activité		Activité	Activité

# l'enfant c'est la vie

Une pause d'un quart d'heure est prise dès 9h30 et dès 15h30. Une boisson est proposée à l'enfant lors des pauses.

L'enfant est responsable de son goûter.

## **2.3 Moyens pédagogiques**

La·le responsable, la·le MSP/ES, l'enfant et son·sa répondant·e élaborent ensemble un projet pédagogique individuel défini en fonction de son âge et de ses besoins.

Un des buts de la SJ est de donner confiance à l'enfant par un accompagnement visant une idée de réussite. Pour les plus âgés par exemple, il s'agit de leur donner envie de devenir adulte et de pouvoir partir à la rencontre du monde professionnel.

### 2.3.1 Projet Éducatif Individuel (PEI)

L'enfant participe pleinement à l'élaboration de son PEI (pour rappel > procédure référence N°8).

#### *Projet :*

Pour chaque enfant, la·le MSP/ES élabore, en collaboration avec l'enfant, un projet individualisé qui tient compte de sa situation, de sa maturité et de ses besoins.

#### *Contenu :*

Il peut consister en un ensemble d'objectifs qui se basent, par exemple, sur la connaissance des outils, des machines couramment utilisées lors des activités en atelier et à l'extérieur. L'acquisition de ces compétences permettront à l'enfant de réaliser des objets, d'effectuer de petits travaux ou réparations dans sa vie quotidienne. Les objets réalisés deviendront, à la fin de l'accompagnement, la propriété de l'enfant.

Le soutien scolaire permet de maintenir les acquis et de définir les objectifs en vue d'un retour à l'école. Il se décline aussi par un suivi individualisé aux besoins scolaires de l'enfant.

#### *Évaluation :*

L'activité de l'enfant est évaluée quotidiennement par la·le MSP/ES. Un bilan est fait chaque fin de semaine dans les locaux de la SJ. Ces évaluations ont pour but de coordonner et d'ajuster l'accompagnement dont l'enfant bénéficie.

### 2.3.2 Rapport d'observation

Des rapports d'observations (procédure spécifique N°4) sont établis sur la base des procédures spécifiques N°2 (évaluation) et N°3 (observation). Le canevas du rapport donne la possibilité à l'enfant d'exprimer son avis (par l'item suivant > *Appréciation de l'enfant sur le contenu de ce rapport d'observation*) et oblige ainsi l'équipe à aborder le contenu avec l'enfant. La signature de l'enfant sur le document est aussi une garantie qu'il a eu l'information qu'un rapport a été rédigé.

Ce processus permet pleinement à l'enfant d'exprimer son avis et de participer à la rédaction des documents le concernant.

# l'enfant c'est la vie

## 2.3.3 Les activités

La volonté de la SJ est d'offrir un accompagnement varié et pluridisciplinaire en fonction de l'âge et des capacités de chacun. Les activités visent à améliorer et à éveiller les compétences et la réflexion des enfants, comme :

- Le travail d'équipe,
- La motricité,
- La réflexion et la logique,
- Le savoir-être,
- Le savoir-faire.

Le programme d'activités est élaboré par la-le MSP/ES.

Quelques exemples d'activités proposées :

- Maintien et développement des acquis scolaires,
- Jouets et décorations en bois et travaux manuels de type scolaire,
- Activités plus techniques (peinture, maçonnerie, découpe de bois, etc.),
- Entretien des espaces verts,
- Cuisine,
- Culture de plantons maraichers et plantes,
- Transformation des produits du verger sous forme de confitures et conserves,
- Lingerie,
- Travaux de nettoyage et petites réparations,
- Réparation et entretien des vélos de la Fondation,
- Activités extraordinaires hors de l'institution.

## 2.3.4 Règlement et sanctions

Lors de son arrivée, la-le MSP/ES référent·e explique à l'enfant le règlement (voir annexe A) de la SJ. Suite à cette discussion, l'enfant s'engage, par sa signature, à le respecter.

En cas de non-respect du règlement de la SJ, une sanction, un renvoi momentané ou une exclusion peut être décidé après avoir entendu l'enfant. Un réseau regroupant l'enfant et son-sa répondant·e, la-le MSP/ES référent·e et la-le responsable de la SJ est organisé pour décider de la suite de l'occupation.

## **2.4 Thèmes spéciaux**

Les thèmes spéciaux comme la prévention liée à l'utilisation d'internet ou des réseaux sociaux, la dépendance, la santé, la sexualité ou la violence ne sont généralement pas abordés lors de l'accompagnement en SJ. S'ils devaient l'être lors des activités de la SJ, ils seraient traités selon les procédures ou concept de la Fondation.

## **3. Travail avec la famille**

Comme la SJ est mandatée par l'institution ou les cercles scolaires, elle n'intervient pas dans le travail avec la famille afin de ne pas s'ajouter à ce qui est réalisé par l'institution ou l'école.

# l'enfant c'est la vie

Néanmoins, la SJ se tient à disposition en tout temps pour répondre à des questions ou expliquer son accompagnement aux familles des enfants.

## **4. Protection**

La sécurité physique et psychique de l'enfant et du personnel est une priorité absolue.

Le personnel de la SJ est tenu au respect strict des normes de sécurité édictées par la SUVA (Schweizerische Unfallversicherungsanstalt) et s'engage à appliquer les recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents) dans toutes ses activités. Les diverses machines et outils utilisés doivent répondre aux normes et être en parfait état de marche. Il est interdit d'enlever ou de modifier les systèmes de protection. Toute machine défectueuse est retirée.

À son entrée à la SJ, l'enfant reçoit des habits de travail et un équipement de protection individuel.

Les buts de ce changement de tenue sont doubles : protection et identification.

### **4.1 Sortie planifiée**

Les sorties planifiées de la SJ sont de deux types :

- Réintégration dans le cursus scolaire normal,
- Fin du placement de l'enfant au sein la SJ.

Lors d'une sortie, un bilan est planifié avec les différentes personnes concernées.

### **4.2 Sortie non-planifiée**

Les raisons peuvent être les suivantes :

- Mise en danger du groupe et des professionnel-le-s,
- Non-respect répétés de la Charte et du Règlement,
- Introduction, consommation ou vente de produits stupéfiants et d'alcool,
- Violences physiques, psychiques ou sexuelles.

Le réseau est immédiatement informé de la situation et une rencontre est planifiée.

## **5. Lieu d'accueil**

### **5.1 Structure du groupe**

Pour garantir la qualité de l'accompagnement individualisé et la poursuite de la mission que propose la SJ, 4 enfants par professionnel-le peuvent être accueillis simultanément.

Le groupe accueilli peut être mixte et d'âge différent.

# l'enfant c'est la vie

## 5.2 Locaux

La SJ est active dans tous les bâtiments de la Fondation.

Elle partage principalement l'atelier avec l'UT, elle est aussi active dans les espaces verts ainsi que dans le Studio.

Cette proximité avec l'UT permet aux enfants d'expérimenter un contact avec le monde professionnel. Ils peuvent se familiariser avec les différents corps de métier du bâtiment et du paysagisme sans pression de rendement.

### L'atelier :

Lieu où se trouvent les différentes machines utilisées et un local de peinture.

### Le studio :

Lieu où se déroule le soutien scolaire. Il peut être utilisé pour les activités "cuisine".

### Les espaces extérieurs :

Lieu comprenant une grande partie engazonnée, un jardin et un verger.

## 6. Collaborateurs et collaboratrices

### 6.1 Dotation et formation du personnel

La SJ est composée de 4 personnes :

- Un·e responsable,
- Un MSP pour un total de 60%,
- Deux éducatrices sociales en structure de jour pour un total de 140%,

Le personnel de la SJ est formé au niveau HES ou ES.

### 6.2 Développement du personnel

Le personnel de la SJ peut bénéficier de supervisions et participe aux formations internes proposées par la Fondation.

### 6.3 Moyens de communications internes et externes

Pour assurer le fonctionnement de la SJ, les professionnel·le·s disposent de différents outils :

- Le journal de bord (observations quotidiennes),
- Le colloque d'équipe qui a lieu chaque semaine (en présence de la·du responsable),
- Les réseaux (admission et intermédiaire),
- Le Bilan final.

## 7. Travail en réseau

La SJ se tient à disposition du réseau et des partenaires externes.

# *l'enfant c'est la vie*

## **7.1 Thérapie**

La SJ n'intervient pas dans ce domaine.

## **8. Procédures spécifiques**

En plus des procédures références de la Fondation auxquelles cette unité est soumise, dans ce chapitre sont formulées les procédures spécifiques à la Structure de jour :

1. Accueil d'un enfant
2. Évaluation
3. Observation
4. Rapport d'observation

# l'enfant c'est la vie

Procédure spécifique	N°1 Accueil d'un enfant	Structure de jour	
<b>1. Définition</b>	Description de l'intégration d'un enfant dans la Structure de jour.		
<b>2. Responsabilités</b>	Responsable de la Structure de jour, MSP et ES Responsable de l'unité socio-éducative Éducateur·trice référent·e ou répondant·e externe		
<b>3. Attribution</b>	<p><b>Le responsable de la Structure de jour, MSP et ES</b> -&gt; définissent le rythme et l'horaire avec le responsable de l'unité socio-éducative ou la·le répondant·e externe.</p> <p><b>Le responsable de l'unité socio-éducative ou la·le répondant·e externe</b> -&gt; formule la demande d'accueil en fonction des motifs et objectifs, fixe la date d'entrée en coordination avec le responsable de la structure de jour.</p> <p><b>L'éducateur·trice de référence ou la·le répondant·e externe</b> -&gt; organise les déplacements, accompagne l'enfant.</p>		
<b>4. Déroulement</b>	<p><b>Phase 1</b> -&gt; Après validation du responsable de la SJ, la·le MSP/ES référent·e prépare l'horaire à l'arrivée de l'enfant. L'éducateur·trice de référence ou la·le répondant·e externe organise les transports.</p> <p><b>Phase 2</b> -&gt; la·le MSP/ES averti les collaborateur·trice·s de l'unité technique et les enfants présents en structure de jour.</p> <p><b>Phase 3</b> Présentation de la SJ à l'enfant avec son éducateur·trice de référence ou répondant·e externe.</p> <p><b>Phase 4</b> -&gt; Présentation avec explications du règlement de la SJ et signature de l'enfant.</p> <p><b>Phase 5</b> -&gt; La·le MSP/ES référent·e ouvre le dossier d'observations.</p> <p>Pour chaque étape, l'avis de l'enfant est sollicité. Une pleine adhésion de sa part est attendue. Dans le cas contraire, aucun suivi ne pourra être proposé.</p>		
<b>5. Information</b>	<p><b>À l'interne</b> Administration, équipe éducative de l'enfant, équipe de l'Unité technique.</p> <p><b>À l'externe</b> IPE, répondant·e externe, référent·e familial·e par l'éducateur·trice de référence.</p>		
<b>Procédure créée le :</b>  04.04.03	<b>Version n°4</b>  Modifiée en mai 2024	<b>Crée par :</b>  L'équipe éducative	<b>Validée par la direction le :</b>  21 juillet 2020

# l'enfant c'est la vie

<b>Procédure spécifique</b>	<b>N°2 Évaluation</b>	<b>Structure de jour</b>
-----------------------------	-----------------------	--------------------------

Fiche d'évaluation de :

Placement :

Date d'entrée : Semaine numéro :

**Type de placement :** Accueil de jour 1, Sanction 2, Salaire 3, Mise à pied 4, Occupation 5, Contrat spécifique 6, Observation 7.

**Objectifs d'accueil :**

**Objectifs :**

**Moyens pour arriver aux objectifs :**

4 = <b>Exigences dépassées</b> , <i>sait</i> , autonome, <u>acquis/toujours</u> , excellent, <b>démontré</b> .
3 = <b>Exigences atteintes</b> , <i>sait en général</i> , besoin de rappels, <u>parfois</u> , bon, <b>souvent présent</b> .
2 = <b>Exigences juste atteintes</b> , <b>mesures de soutien nécessaires</b> , <i>beaucoup d'hésitation</i> , besoin d'entraînement, <u>en voie d'acquisition</u> , satisfaisant, <b>rarement/parfois présent</b> .
1 = <b>Exigences pas atteintes</b> , <b>mesures particulières nécessaires</b> , <i>pas encore acquis</i> , point à travailler prioritairement, <u>pas encore acquis ou suffisant</u> , pas encore satisfaisant, <b>jamais/manquant</b> .

<b>Critères d'évaluation :</b>	<b>Lu</b>	<b>Ma</b>	<b>Me</b>	<b>Jeu</b>	<b>Ve</b>	<b>Moy.</b>	<b>Remarques</b>
Respect de horaires						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Port des habits de travail						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Respect des règles de sécurité						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Respect et suivi des consignes orale et/ou écrites						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Persévérant						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Application dans son travail, concentration						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Proactif, prend des initiatives, attentif, participatif, motivé						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Comportement / relation avec ses pairs						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Comportement / relation avec les accompagnants						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Apprentissage / assimilation de geste technique (ce qui reste)						###	
<i>Autoévaluation de l'enfant</i>							
Qualité du travail						###	

# l'enfant c'est la vie

Autoévaluation de l'enfant							
Respect du matériel						###	
Autoévaluation de l'enfant							
Endurance, résistance physique						###	
Autoévaluation de l'enfant							
Endurance, résistance psychique						###	
Autoévaluation de l'enfant							
Plaisir						###	
Autoévaluation de l'enfant							
<b>Moyenne des critères d'évaluation</b>						###	
<b>Moyenne de l'autoévaluation de l'enfant</b>							

Pénibilité - Intensité - Investissement demandé au MSP							
Pénibilité - Intensité - Investissement demandé à l'enfant							

Descriptions d'activités et déroulements de journées : (notes d'observations libres et observations selon objectifs d'accueil)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

# *l'enfant c'est la vie*

<b>Procédure créée le :</b> 01.07.21	<b>Version n°2</b> Modifiée en mai 2024	<b>Crée par :</b> L'équipe éducative	<b>Validée par la direction le :</b> 12 juillet 2021
-----------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------------	---------------------------------------------------------





# *l'enfant c'est la vie*

Signatures

**Signature de l'enfant :**

**Signature de l'ES / MSP :**

**Responsable d'unité socio-éducative :**

<b>Procédure créée le :</b> 01.07.21	<b>Version n°2</b> Modifié le : 09.02.2022	<b>Crée par :</b> L'équipe éducative	<b>Validée par la direction le :</b> 12 juillet 2021
-----------------------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------------	---------------------------------------------------------

# l'enfant c'est la vie

## Annexes

### A : Règlement de la Structure de jour

- Les enfants s'expriment en parlant.
- Les MP3, les supports numériques et les téléphones portables ne sont pas acceptés en SJ.
- Toute attitude visant à s'approprier illégitimement les biens appartenant à autrui est sanctionnée.
- Tout comportement visant à dégrader ou casser le matériel et les biens de la Fondation est sanctionné.
- Le matériel n'est pas prêté pour un usage extérieur à la SJ.
- Les enfants peuvent quitter l'activité uniquement avec l'autorisation de leur accompagnant·e.
- Les enfants viennent travailler avec les habits mis à disposition par la SJ.

### Hygiène

- À l'arrivée en activité, le lavage des mains est obligatoire ainsi qu'après l'usage des toilettes et s'être mouché.
- Il est interdit de fumer dans le périmètre de la Fondation.
- Il est interdit de cracher pour des raisons évidentes d'hygiène.
- L'enfant range, nettoie et balaie sa place de travail.

### Absences

- Toute absence doit être signifiée au·à la MSP/ES référent·e ainsi qu'une éventuelle demande de congé (rendez-vous médicaux, etc.).
- En cas d'absence injustifiée, le réseau est immédiatement informé.

### Sécurité

- Le nombre d'enfants est limité à quatre par accompagnant·e.
- Le port de l'équipement de protection individuel est obligatoire lors des activités.
- Pour la sécurité de chacun, l'utilisation des machines et de ses accessoires ne se fait qu'après une initiation et avec l'accord et la présence d'un adulte.
- Lors de l'utilisation de machines, les normes de sécurité et les prescriptions d'utilisation doivent être absolument respectées.
- Il est interdit d'utiliser le matériel sans en connaître son fonctionnement.
- Les enfants ne sont pas autorisés à courir pour se déplacer et ne doivent pas se bousculer.
- Pour des raisons de sécurité, les cheveux doivent être attachés.
- Tout objet ou déchet tombé au sol doit être ramassé.



Par ma signature, je m'engage à respecter le Règlement de la Structure de jour.

Date :

Signature :

# l'enfant c'est la vie

## **B : Mémento sur la procédure d'accueil en Structure de jour**

### **À qui s'adresse la prestation :**

Fragilité d'un enfant sur les plages horaires de l'école :

Les enfants en difficulté sur les plans comportementaux comme les enfants présentant des signes de mal être dit "silencieux" (triste, introverti, mauvaise estime de soi, mutisme, etc.) sont bienvenus. L'accueil des enfants s'effectue à la suite d'une période de crise, afin de couper l'escalade émotionnelle mais se veut également être préventif et donc anticiper en amont, afin d'estomper et prévenir les mauvaises périodes.

➡ Confier l'enfant en SJ en amont d'une éventuelle crise.

➡ Confier l'enfant en SJ à la suite d'une crise de rupture.

### **Mission de la Structure de jour :**

La SJ a pour but d'être un espace sécurisant de partage et de développement de compétences. Elle offre un espace de "respiration" aux enfants qui doivent reprendre pied. Elle axe son travail sur un accompagnement occupationnel spécifique et adapté à l'âge, aux ressources et aux besoins de l'enfant.

La valorisation, la persévérance, la responsabilisation sont au cœur de cet accompagnement qui aide au développement et l'épanouissement personnel de l'enfant. Elle offre un suivi et un cadre mettant en valeur des compétences dans les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

### **Cadre d'accueil de la SJ :**

Horaires :

Lundi : 8h – 11h30 14h-16h30

Mardi: 8h – 11h30 14h-16h30

Mercredi : 8h- 11h30

Jeudi : 8h – 11h30 14h-16h30

Vendredi: 8h-11h30 14h-16h30

Vacances scolaires : SJ fermée.

Les jours d'accueil des enfants sont réfléchis entre les groupes éducatifs et la SJ en fonction des besoins de l'enfant.

# l'enfant c'est la vie

Un accueil à temps partiel permet à l'enfant de :

- Rester scolarisé et donc maintenir un lien avec sa classe.
- Garder des plages libres pour des rendez-vous médicaux.
- Permettre un travail éducatif avec les éducateur·trice·s des groupes.

**Procédure d'accueil :**

- 1) Prendre rendez-vous avec le responsable de la SJ.
- 2) Formuler des objectifs d'accompagnements clairs.
- 3) Remplir le questionnaire d'accueil.
- 4) Validation de l'accompagnement en SJ par la-le responsable à la suite de l'entretien d'admission.
- 5) Définition d'une temporalité dans l'accompagnement et les entretiens de bilan au milieu et au terme de l'accueil.
- 6) La poursuite de l'accompagnement est réfléchié en commun avec les groupes éducatifs et la SJ.

**Pendant l'accueil :**

- L'enfant accueilli doit être un minimum partie prenante de ce projet afin d'éviter les refus des activités proposées et le cas échéant les retours prématurés sur les groupes.
- L'enfant, indépendamment de son âge **est accompagné au studio** par un éducateur·trice tous les matins et après-midi à la SJ. (Ce moment sert également à informer des rendez-vous, etc.).
- Participation de la SJ au colloque des groupes concernés.
- Un retour de la semaine est fait tous les vendredis à 11h30 à la SJ en présence d'un-e éducateur·trice.

**Collaboration unité – SJ :**

- Informer des rendez-vous. **Si rendez-vous en milieu de matinée ou d'après-midi**, les enfants ne viennent pas à la SJ.
- Si réseau avec école et/ou médical (CNPea, psychiatres, psychologues, etc.), informer rapidement la SJ des nouvelles mesures décidées.
- Collaborer avec la SJ afin d'adapter l'accompagnement selon les besoins de l'enfant, de l'école, de l'équipe éducative et de la SJ.

# l'enfant c'est la vie

## C : Questionnaire d'accueil et accompagnement de la Structure de jour

Date :

PRÉNOM, NOM :

Âge :

Interne /Externe :

Accueilli·e du :            au :

Éducateur·trice de référence :

ÉCOLE :

### Objectifs d'accueil et accompagnement :

Raison d'accueil :

Objectifs spécifiques d'accompagnement :

Travail scolaire :

Horaires :

Allergies et médication :

Personnes de contact : (groupe, enseignant·e·s, référent·e·s)

Appréciation de l'enfant sur le contenu de ce questionnaire :

**Signature de l'enfant :**

**Signature de l'ES / MSP :**

**Responsable d'unité socio-éducative :**